Document generated on 04/29/2024 1:43 a.m.

Recherches sociographiques

Le personnel politique

Réjean Pelletier

Volume 25, Number 1, 1984

Le gouvernement du parti Québécois

URI: https://id.erudit.org/iderudit/056072ar
DOI: https://doi.org/10.7202/056072ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)
1705-6225 (digital)

Explore this journal

Cite this note

Pelletier, R. (1984). Le personnel politique. *Recherches sociographiques*, *25*(1), 83–102. https://doi.org/10.7202/056072ar

Article abstract

Il est reconnu que, dans les grandes organisations à caractère bureaucratique, le pouvoir est détenu par une minorité. Il en est de même dans les régimes qui se définissent comme démocratiques où les représentants élus pour exercer le pouvoir politique ne constituent eux aussi qu'une minorité d'où est exclue d'une façon permanente la plus grande partie de la population. Bien plus, on a déjà montré qu'à chaque niveau politique — électeurs, adhérents, militants, cadres, députés, dirigeants nationaux — les caractéristiques sociales du groupe tendent à devenir moins « représentatives » de l'ensemble et cette tendance est d'autant plus accentuée que l'on s'élève dans la pyramide politique. Dans cette optique, il existe toujours une distance entre majorité et minorité. En d'autres termes, la minorité au pouvoir, de par sa nature même, ne peut être représentative en tous points de la majorité, au moins par le fait qu'elle détient un pouvoir plus grand que ceux qu'elle représente. Il importe alors de connaître qui sont ces gens qui nous gouvernent, quelles sont ces équipes qui représentent les différents partis politiques en compétition dans l'arène électorale. L'élection constitue une lutte entre des équipes rivales et l'électeur est limité à un choix entre des candidats qui, pour la plupart, doivent porter l'étiquette d'un parti. Ce choix entre quelques candidats est déjà lui-même prédéterminé par des restrictions légales (comme les qualifications requises pour être candidat) et surtout par des restrictions sociales et économiques, sans parler des restrictions financières. Ainsi, on retrouve généralement très peu de femmes et de jeunes parmi les candidats et les députés, de même qu'un petit nombre d'ouvriers, de cultivateurs, de techniciens, de syndicalistes, alors que les avocats et certains groupes de professionnels sont largement surreprésentés. À ce choix restreint de l'électorat parmi un nombre limité de candidats s'ajoutent les règles mêmes de sélection à l'intérieur du parti, sélection qui est effectuée par un groupe plus ou moins restreint de membres dans les limites d'une circonscription électorale. Comme l'écrivait T.H. Qualter, les candidats sont choisis, au pire, par une personne *(i.e.* le chef du parti) ou, au mieux, par un petit groupe de personnes.

Sans nier l'importance de ces facteurs de sélection, je voudrais m'arrêter davantage à un autre point important : en dépit de la concurrence qui existe entre les élites (le conflit véritable y est assez rare) et de l'arbitrage qu'exerce la population par son vote, les élites politiques se recrutent encore majoritairement dans certaines couches ou certaines classes de la société. Je pars donc d'une prémisse — qui a d'ailleurs été maintes fois démontrée — à l'effet que les parlementaires constituent une *élite* en ce sens qu'ils ne représentent pas, en termes socio-économiques tout au moins, les différentes caractéristiques de leur électorat. En me basant sur cette donnée qui se vérifie aussi au Québec, je voudrais d'abord montrer que cette élite se distribue différemment entre les deux principaux partis politiques québécois, à l'image même de ce que sont d'ailleurs ces partis par leur idéologie et leurs clientèles. Je voudrais montrer ensuite que, même si les parlementaires québécois constituent depuis toujours un groupe élitiste, ce groupe s'est modifié et a évolué dans le temps et présente maintenant des caractéristiques différentes de celles des élites antérieures.

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1984

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LE PERSONNEL POLITIQUE *

Il est reconnu que, dans les grandes organisations à caractère bureaucratique, le pouvoir est détenu par une minorité.[1] Il en est de même dans les régimes qui se définissent comme démocratiques où les représentants élus pour exercer le pouvoir politique ne constituent eux aussi qu'une minorité d'où est exclue d'une façon permanente la plus grande partie de la population. Bien plus, on a déjà montré qu'à chaque niveau politique — électeurs, adhérents, militants, cadres, députés, dirigeants nationaux — les caractéristiques sociales du groupe tendent à devenir moins « représentatives » de l'ensemble [2] et cette tendance est d'autant plus accentuée que l'on s'élève dans la pyramide politique. Dans cette optique, il existe toujours une distance entre majorité et minorité. En d'autres termes, la minorité au pouvoir, de par sa nature même, ne peut être représentative en tous points de la majorité, au moins par le fait qu'elle détient un pouvoir plus grand que ceux qu'elle représente.[3] Il importe alors de connaître qui sont ces gens qui nous gouvernent, quelles sont ces équipes qui représentent les différents partis politiques en compétition dans l'arène électorale. L'élection constitue une lutte entre des équipes rivales et l'électeur est limité à un choix entre des candidats qui, pour la plupart, doivent porter l'étiquette d'un parti. Ce choix entre quelques candidats est déjà lui-même prédéterminé par des restrictions légales (comme les qualifications requises pour être candidat) et surtout par des restrictions sociales et écono-

* Je voudrais remercier tout particulièrement mon assistante de recherche, Hélène Massé, à laquelle s'est joint plus tard, Philippe Eddie: ils ont tous deux travaillé à la cueillette et à la codification d'un grand nombre de renseignements sur les députés québécois de 1976 et 1981 et sur les candidats de 1981.

1. Ainsi en est-il, par exemple, des partis politiques. Voir: Robert MICHELS, *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1971, (1914). On peut aussi se référer aux écrits de John Kenneth GALBRAITH sur la technostructure dans *Le nouvel État industriel. Essai sur le système économique américain*, Paris, Gallimard, 1968.

2. W.L. GUTTSMAN, *The British Political Elite*, London, McGibben Kee, 1963, p. 27.

3. T.B. BOTTOMORE, *Élites et société*, Paris, Stock, 1967, p. 129.

miques, sans parler des restrictions financières.[4] Ainsi, on retrouve généralement très peu de femmes et de jeunes parmi les candidats et les députés, de même qu'un petit nombre d'ouvriers, de cultivateurs, de techniciens, de syndicalistes, alors que les avocats et certains groupes de professionnels sont largement surreprésentés. À ce choix restreint de l'électorat parmi un nombre limité de candidats s'ajoutent les règles mêmes de sélection à l'intérieur du parti, sélection qui est effectuée par un groupe plus ou moins restreint de membres dans les limites d'une circonscription électorale. Comme l'écrivait T.H. Qualter, les candidats sont choisis, au pire, par une personne (*i.e.* le chef du parti) ou, au mieux, par un petit groupe de personnes.[5]

Sans nier l'importance de ces facteurs de sélection, je voudrais m'arrêter davantage à un autre point important : en dépit de la concurrence qui existe entre les élites (le conflit véritable y est assez rare) et de l'arbitrage qu'exerce la population par son vote, les élites politiques se recrutent encore majoritairement dans certaines couches ou certaines classes de la société. Je pars donc d'une prémisse — qui a d'ailleurs été maintes fois démontrée[6] — à l'effet que les parlementaires constituent une *élite* en ce sens qu'ils ne représentent pas, en termes socio-économiques tout au moins, les différentes caractéristiques de leur électorat. En me basant sur cette donnée qui se vérifie aussi au Québec,[7] je voudrais d'abord montrer que cette élite se distribue différemment entre les deux principaux partis politiques québécois, à l'image même de ce que sont d'ailleurs ces partis par leur idéologie et leurs clientèles. Je voudrais montrer ensuite que, même si les parlementaires québécois constituent depuis toujours un groupe élitiste, ce groupe s'est modifié et a évolué dans le temps et présente maintenant des caractéristiques différentes de celles des élites antérieures.

I. DES PARTIS EN OPPOSITION

Au cours d'une campagne électorale, on a l'habitude de comparer ou d'opposer les partis sur un plan idéologique ou, du moins, par rapport aux programmes qu'ils présentent à l'électorat. Ainsi, on pourra situer tel parti à droite de l'échiquier politique et tel autre, à gauche. Plus précisément, on pourra qualifier de « social-démocrate » le programme socio-économique d'un

---

4. Depuis que les partis au Québec peuvent compter sur l'aide financière de l'État, cette restriction est devenue un peu moins importante qu'autrefois, même si elle peut encore jouer.

5. Terence H. QUALTER, *The Election Process in Canada*, Toronto, McGraw-Hill, 1970, p. 76.

6. Par exemple, Allan KORNBERG et William MISHLER, *Influence in Parliament : Canada*, Durham (N.C.), Duke University Press, 1976, pp. 18-21 et 63-68 ; ou Allan KORNBERG, David J. FALCONE et William T.E. MISHLER, *Legislatures and Societal Change : The Case of Canada*, Beverly Hills et London, Sage, 1973, p. 19.

7. Voir, par exemple : Robert BOILY, « Les hommes politiques du Québec, 1867-1967 », dans : Richard DESROSIERS (dir.), *Le personnel politique québécois*, Montréal, Boréal Express, 1972 ; André GÉLINAS, *Les parlementaires et l'administration au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969, chapitre 2 et, en particulier, p. 62.

parti, alors que ce sera l'idéologie néo-libérale d'un autre parti qui retiendra l'attention des observateurs.

Souvent, les médias vont s'arrêter à la personnalité des chefs de parti et à l'image qu'ils projettent auprès de l'électorat plutôt qu'aux messages qu'ils véhiculent. Ils sont aidés en cela par les sondages d'opinion qui cherchent à mesurer la popularité des chefs, indiquant par exemple une popularité ascendante pour René Lévesque au cours de la campagne électorale de 1981 et une popularité déclinante pour Claude Ryan. Cette attention accordée aux chefs de partis est en relation étroite avec le phénomène de la personnalisation du pouvoir, où le chef en vient à incarner tout le parti par suite du leadership qu'il exerce sur celui-ci et du charisme qu'il projette auprès de la communauté politique. Ce phénomène de la personnalisation est lui-même relié au développement des interventions de l'État dans les économies modernes, de même qu'au développement des moyens de communication et des techniques de propagande.

Parfois, on va s'arrêter aux équipes en présence, montrant les points de convergence et surtout les points de divergence entre elles. C'est ainsi que l'on pourra comparer ces équipes par rapport à certains traits socio-économiques comme l'âge, la scolarité, l'occupation, etc. et à certaines caractéristiques politiques comme la forme de militantisme au sein du parti ou l'appartenance antérieure à d'autres partis. Ces traits, propres à chacun des députés, peuvent être mis en relation avec la socialisation des individus (par exemple, on s'intéresse de plus en plus au phénomène des générations politiques au Québec) et éventuellement avec l'idéologie qu'ils professent.

C'est ce dernier aspect qui m'intéresse davantage ici. Je voudrais montrer, en effet, que le Parti québécois et le Parti libéral du Québec, s'ils s'opposent quant à leurs programmes et à leur idéologie globale et quant au chef qui les dirigent, peuvent être considérés aussi comme deux partis différents par les députés qu'ils ont réussi à faire élire en avril 1981. Si une élection peut se définir comme une lutte entre des partis politiques plutôt qu'entre des candidats considérés individuellement, puisque ces derniers « doivent leur siège beaucoup plus à l'organisation du parti et à leur affiliation partisane qu'à leurs seuls mérites personnels »,[8] il importe alors de saisir, au-delà des caractéristiques personnelles de chaque parlementaire, les traits les plus marquants des deux *équipes* en présence à l'Assemblée nationale du Québec.

a) *Âge*

Même si les deux chefs de parti avaient sensiblement le même âge à l'élection de 1981 (René Lévesque est né en 1922 et Claude Ryan en 1925), il n'en va pas de même pour les troupes représentées depuis lors à l'Assemblée nationale. Le tableau 1 nous montre des différences notables entre les deux

8. Réjean PELLETIER, « Le député, un législateur défaillant ? », *Revue d'études canadiennes/ Journal of Canadian Studies*, XIV, 2, été 1979, p. 50.

TABLEAU 1

Âge des députés selon le parti, 1981.

GROUPE D'ÂGES	PARTI			
	Québécois		Libéral	
	N	%	N	%
18–24	1	1.2	—	—
25–34	8	10.0	6	14.3
35–44	39	48.8	9	21.4
45–54	26	32.5	21	50.0
55–64	6	7.5	6	14.3
65 et plus	—	—	—	—
TOTAL	80	100.0	42	100.0

partis à ce sujet : le Parti québécois a recruté près de la moitié de ses députés dans le groupe d'âges 35–44 ans, alors que le Parti libéral recrutait pour sa part la moitié de ses parlementaires dans la catégorie des 45–54 ans.[9] Bien plus, on observe une coupure d'âge importante entre les deux partis : six députés sur dix du P.Q. sont alors âgés de moins de quarante-cinq ans, mais presque deux députés sur trois du P.L.Q. sont âgés de quarante-cinq ans et plus. Ce même phénomène se retrouve, un peu plus accentué, lors de l'élection de 1976, puisque 72% des députés du P.Q. étaient âgés de moins de quarante-cinq ans à cette époque et 62% des députés du P.L.Q., de quarante-cinq ans et plus. Cependant, ces différences entre les partis s'atténuent lorsqu'on compare la moyenne d'âge de chacun. Si l'écart était plus accentué en 1976 (moyenne d'âge de 46.2 ans pour le P.L.Q. contre 39.4 ans pour le P.Q.), il l'est beaucoup moins en 1981 où les deux formations ont tendance à se rejoindre (45.6 ans pour le P.L.Q. et 43.1 ans pour le P.Q.).

Ces différences entre les deux partis s'expliquent assez bien lorsque l'on réfère à leurs clientèles respectives. Comme le montrent la plupart des sondages, le Parti québécois recrute surtout son électorat chez les personnes âgées de moins de quarante-cinq ans et, en particulier, dans le groupe des 25–34 ans, alors que la situation inverse prévaut pour le Parti libéral. André Bernard et Bernard Descôteaux faisaient remarquer que, parmi les personnes nées avant 1925, les deux tiers votent libéral, alors que parmi celles nées après 1940, les

9. Pour établir l'âge d'un député, nous tenons compte de son *année* de naissance par rapport à l'année où s'est tenue l'élection, afin de pouvoir comparer nos données à d'autres provenant d'études antérieures. Si nous tenions compte de la *date* de naissance du député et de la date de l'élection (par exemple, le 13 avril 1981), ces chiffres varieraient sensiblement. Ainsi, pour le P.Q., ils seraient respectivement de 1.2%, 15.0%, 47.5%, 30.0% et 6.2% ; pour le P.L.Q., la différence serait encore plus significative : 14.3%, 28.6%, 45.2% et 11.9%, ce qui « rajeunirait » sensiblement le parti.

deux tiers appuient le Parti québécois.[10] Il apparaît dès lors normal que le P.Q. recrute ses futurs députés dans ces catégories d'âge où il jouit d'un appui plus important.

Cette polarisation en termes d'âge fait aussi référence à un autre phénomène de plus en plus analysé par les spécialistes, celui des générations politiques. À cet égard, la génération des 35–44 ans et celle des 25–34 ans ont vécu intensément les années de la Révolution tranquille ou ont été marquées profondément par les grandes politiques mises en œuvre à cette époque. Cette relation privilégiée entre le P.Q. et cette génération politique ne doit pas surprendre, puisque le Parti québécois lui-même peut être considéré comme l'héritier de la Révolution tranquille et que son arrivée au pouvoir en novembre 1976 marque d'une certaine façon le couronnement des réformes amorcées au cours de cette période.[11] Par contre, cette relation privilégiée tend à s'atténuer chez la clientèle plus jeune des 18–24 ans.

b) *Scolarité*

Des études antérieures ont déjà montré le contraste saisissant qui existait, quant à la scolarité, entre le personnel politique et l'ensemble de la population du Québec.[12] Comme l'écrivait Robert Boily, « la très grande majorité de nos hommes politiques a reçu une formation que seule une minorité pouvait recevoir au Québec ». C'est encore le cas aujourd'hui puisque 83% des députés à l'Assemblée nationale possèdent une formation universitaire, même si cette formation n'a pas toujours été sanctionnée par un diplôme. À cet égard, le Parti québécois et le Parti libéral présentent un profil équivalent, comme nous le montre le tableau 2.[13] Ce qui distingue le plus nettement le P.Q. et le P.L.Q., c'est la présence d'un fort contingent (35.7%) de députés du Parti libéral qui ont reçu une formation juridique. En lui-même, ce phénomène n'est pas nouveau puisqu'au Québec, comme dans bien d'autres pays, les avocats ont toujours formé le bloc le plus imposant de tout le personnel politique de l'Assemblée nationale.[14] Le Parti libéral continue donc cette vieille tradition, alors que le

10. André BERNARD et Bernard DESCÔTEAUX, *Québec: élections 1981*, Ville La Salle, Hurtubise HMH, 1981, pp. 169-170. (« Cahiers du Québec : Science politique ».)

11. C'est là l'une des conclusions de l'ouvrage publié sous la direction de Gérard BERGERON et Réjean PELLETIER, *L'État du Québec en devenir*, Montréal, Boréal Express, 1980, p. 374.

12. Robert BOILY, *op. cit.*, pp. 65–67; André GÉLINAS, *op. cit.*, pp. 41-42.

13. Les données présentées dans ce tableau tiennent compte de tous les cours de perfectionnement ou de recyclage suivis par les députés et non des seules études du temps de l'enfance et de la jeunesse. Elles traduisent une situation plus réelle, qui tend d'ailleurs à s'accentuer avec le développement de l'enseignement aux adultes. Ces données, en outre, ne réfèrent pas nécessairement au diplôme obtenu, mais plutôt au niveau de scolarité atteint par le député, que cette scolarité ait été sanctionnée ou non par un diplôme.

14. Les avocats constituaient 33% de l'échantillon utilisé par Allan KORNBERG, dans son étude sur le vingt-cinquième parlement canadien. (*Canadian Legislative Behavior. A Study of the 25th Parliament*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1967, p. 43.)

TABLEAU 2

Scolarité des députés selon le parti, 1981.

SCOLARITÉ	PARTI			
	Québécois		Libéral	
	N	%	N	%
Secondaire	1	1.2	—	—
Post-secondaire, non universitaire	13	16.3	7	16.7
Université, 1er cycle	32	40.0	10	23.8
Université, 2e cycle	10	12.5	8	19.0
Université, 3e cycle	10	12.5	2	4.8
Diplôme en droit	12	15.0	15	35.7
Diplôme en médecine	2	2.5	—	—
TOTAL	80	100.0	42	100.0

Parti québécois s'en démarque de plus en plus par la diversité des cursus universitaires qu'on y retrouve.

Alexander Brady a déjà donné une explication intéressante de ce phénomène. Comparant la situation de la Chambre des communes britannique à celle du Canada, il remarquait que la profession légale avait toujours été plus importante à la Chambre des communes canadienne parce que le Canada, à la différence de la Grande-Bretagne, n'avait jamais eu une classe au pouvoir (l'aristocratie foncière en Grande-Bretagne) ayant les loisirs, l'intérêt et les qualités requises pour détenir des postes publics importants. Cette profession apparaissait alors comme un substitut puisque les avocats pouvaient avoir les qualités requises et être capables de combiner, plus que tout autre groupe, politique et profession.[15] Cette situation prévalait aussi au Québec, bien que la domination des avocats sur la vie politique paraisse s'atténuer depuis quelque temps et, surtout, depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois.

c) *Occupation*

L'analyse des occupations, comme le remarquait déjà André Gélinas,[16] soulève un certain nombre de difficultés. La première provient de la quasi-impossibilité de constituer une typologie qui soit totalement satisfaisante. Comme les députés actuels de l'Assemblée nationale ont reçu pour la plupart une formation universitaire, on doit s'attendre à ce qu'ils déclarent des occupations de statut social plutôt élevé. Pour bien saisir ce phénomène, il

15. Alexander BRADY, « Canada and the Model of Westminster », dans: William B. HAMILTON (éd.), *The Transfer of Institutions*, Durham (N.C.), Duke University Press, 1964, pp. 74-75.

16. André GÉLINAS, *op. cit.*, pp. 42-43.

importe alors d'établir des catégories plus nombreuses parmi les cadres administratifs et les professionnels, là où se concentre le plus grand nombre de députés.

Habitués à affronter des clientèles diversifiées ou soucieux de faire valoir de multiples talents, les députés sont parfois portés à multiplier les occupations, de sorte qu'il faut faire un choix entre celles-ci. Cette tendance semble d'ailleurs se développer de plus en plus au Québec, où l'on essaie de compenser la rareté des emplois par la multiplicité des diplômes qui permettront une plus grande polyvalence et l'occupation d'emplois plus diversifiés. Pour surmonter cette difficulté, nous n'avons retenu qu'une seule occupation, habituellement la dernière, sauf lorsque le changement d'emploi était tout récent et qu'il était précédé d'un emploi auquel le député avait consacré la plus grande partie de son temps, compte tenu de ses études antérieures. Il faut aussi ajouter que, pour établir cette classification, nous avons toujours confondu les secteurs privé et public de travail.

Enfin, certaines occupations déclarées ont parfois un contenu plutôt imprécis, ce qui rend difficile l'intégration du député dans une catégorie définie. Ainsi en est-il, par exemple, lorsqu'il s'agit de distinguer entre des cadres administratifs supérieurs et inférieurs. Par contre, nous avons pu surmonter plus facilement cette difficulté en classant parmi les industriels et commerçants, les industriels des P.M.E. aussi bien que des grandes entreprises, les « gros » et les « petits » commerçants. Mais cette dernière remarque soulève moins de problèmes à l'heure actuelle, du fait que les parlementaires occupant déjà des postes assez élevés sont plus disposés à l'indiquer clairement.

Compte tenu de ces remarques, le tableau 3 est tout de même fort éloquent, puisque l'on observe des différences importantes entre les députés du P.Q. et

TABLEAU 3

Occupation des députés selon le parti, 1981.

OCCUPATION	PARTI			
	Québécois		Libéral	
	N	%	N	%
Industriel ou commerçant	5	6.3	8	19.0
Cadre administratif supérieur	13	16.2	15	35.7
Cadre administratif inférieur	16	20.0	4	9.5
Profession libérale	9	11.2	12	28.6
Professionnel du culturel	30	37.5	3	7.1
Fonctionnaire	—	—	—	—
Technicien	2	2.5	—	—
Employé de bureau ou services	—	—	—	—
Ouvrier	1	1.2	—	—
Agriculteur	4	5.0	—	—
TOTAL	80	99.8	42	99.9

ceux du P.L.Q. quant aux occupations. En effet, 83% de ceux-ci sont classés comme industriels ou commerçants, cadres administratifs supérieurs ou membres de professions libérales, contre 34% de ceux-là. Bien plus, la majorité (57.5%) des députés du Parti québécois se définissent comme des cadres administratifs inférieurs (directeur de service, directeur d'école, adjoint aux cadres, gérant de caisse ou de banque, etc.) ou des professionnels non administratifs, reliés essentiellement au champ culturel (professeur, conseiller pédagogique, psychologue scolaire, journaliste, écrivain, artiste, etc.), contre 17% seulement des députés du P.L.Q. Ainsi, sauf quelques exceptions, l'immense majorité des parlementaires actuels à l'Assemblée nationale du Québec occupent des emplois que l'on peut qualifier de niveau supérieur, du moins par le statut social, le prestige ou le revenu conféré à ces occupations.

Notons que ces différences entre les deux partis se retrouvent déjà à l'issue de l'élection de 1976 et d'une façon encore plus accentuée : 85% des députés du P.L.Q. pouvaient, à cette époque, être définis comme des industriels ou commerçants, des cadres administratifs supérieurs ou des membres des professions libérales, contre 30% au P.Q. À l'inverse, 58% des députés du P.Q. pouvaient être classés comme des cadres administratifs inférieurs et surtout comme des professionnels non administratifs reliés au champ culturel, contre 12% seulement au P.L.Q.

Ces différences importantes entre les deux partis prennent toute leur signification lorsqu'on fait référence aux champs d'activités professionnelles dans lesquels sont impliqués les parlementaires québécois. Comme le montre le tableau 4, les députés du Parti libéral sont surtout impliqués dans le champ économique alors que ceux du Parti québécois le sont avant tout dans le champ culturel (dans les deux cas, l'un est le double de l'autre). Cette différence ne doit pas nous surprendre. Depuis l'élection de Robert Bourassa à la tête du Parti libéral en janvier 1970, ce parti a voulu s'identifier à une volonté de développement économique. Aussi bien le slogan des cent mille emplois que le titre

TABLEAU 4

Champ d'activités professionnelles des députés, selon le parti, 1981.

CHAMP D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	PARTI			
	Québécois		Libéral	
	N	%	N	%
Économique	14	17.5	16	38.1
Politique	5	6.2	1	2.4
Administratif	4	5.0	3	7.1
Culturel	38	47.5	9	21.4
Social	17	21.2	12	28.6
Non défini	2	2.5	1	2.4
TOTAL	80	99.9	42	100.0

même du programme du parti, *Québec au travail!*, cherchaient à donner l'image, dès cette époque, d'un parti intéressé aux problèmes économiques et soucieux de les résoudre. Le nouveau chef du parti déclarait :

> « La grande priorité chez nous, ce doit être d'abord et avant tout le développement économique. Il faut, par tous les moyens dont dispose l'État, mettre en marche la relance de notre économie. Sans prospérité économique, nous ne pourrons jamais atteindre les objectifs culturels et sociaux que nous recherchons tous. »
>
> « Il n'y a aucun doute dans mon esprit quant à ce qui devrait être la grande priorité de gouvernement pendant les années soixante-dix : c'est évidemment le développement économique. »[17]

Cette image d'une formation politique soucieuse du développement économique du Québec est restée collée au Parti libéral d'autant plus facilement que l'Union nationale — qui venait de perdre le pouvoir en 1970 — s'était montrée incapable de résoudre les graves problèmes économiques qui assaillaient alors le Québec et que le Parti québécois était identifié dès sa fondation à un « parti d'intellectuels ». Ayant toujours bénéficié d'un appui important auprès des étudiants, des professeurs, des journalistes et des artistes,[18] ayant réussi à présenter et à faire élire en 1976 un bon nombre d'enseignants, de journalistes et de diplômés des sciences humaines,[19] le P.Q. a toujours été identifié aux travailleurs du champ culturel et surtout au secteur de l'enseignement, face à un Parti libéral plus étroitement lié au monde des affaires et au champ économique.

Cette double image, qui s'est imposée à l'électorat au cours de la décennie soixante-dix, était un peu plus accentuée au moment de l'élection de 1976. À cette époque, 53.5% des députés du P.Q. étaient impliqués dans le champ culturel, contre 11.5% seulement au P.L.Q. À l'inverse, 42.3% des députés du Parti libéral étaient liés au champ économique, contre 15.5% au sein du Parti québécois. Ce contraste entre les deux partis repose donc sur des bases réelles facilement discernables à l'issue des élections de 1976 et de 1981. Remarquons aussi qu'à cet égard, les députés de l'Union nationale en 1976 sont beaucoup plus près du Parti libéral que du Parti québécois, puisque 45.5% d'entre eux sont impliqués dans le champ économique, contre 18.2% dans le champ culturel et 27.3% dans le champ social. À ce niveau tout au moins, les affinités semblent plus « naturelles » entre le Parti libéral et l'Union nationale qu'entre cette dernière et le Parti québécois.

La double image précédemment décrite s'impose encore davantage lorsqu'on compare les secteurs d'activités dans lesquels sont impliqués les députés québécois. La grande majorité des députés libéraux (71%) ont travaillé dans le

---

17. Dans : *Bourassa Québec!*, Montréal, L'Homme, 1970, pp. 11 et 16.

18. Voir, par exemple : Vincent LEMIEUX, Marcel GILBERT et André BLAIS, *Une élection de réalignement. L'élection générale du 29 avril 1970 au Québec*, Montréal, Jour, 1970, pp. 64ss. (« Cahiers de Cité libre ».)

19. André BERNARD, *Québec : élections 1976*, Montréal, Hurtubise HMH, 1976, p. 82. (« Cahiers du Québec : Science politique ».)

secteur privé, alors que la majorité (51%) des députés du P.Q. ont travaillé dans le secteur public et parapublic. Ces résultats ne doivent pas nous surprendre de la part de députés reliés d'une part au champ culturel et d'autre part au champ économique.

Nous avons ainsi les principaux éléments pour bien camper les deux grandes formations politiques québécoises. Tant par la scolarité que par l'occupation, le personnel politique québécois constitue une élite non représentative de l'ensemble de la population. Ayant massivement fréquenté l'université et le plus souvent décroché un diplôme, occupant un emploi de niveau supérieur par le statut, le prestige et le revenu qui y sont rattachés, ce personnel est véritablement peu représentatif de la population québécoise. En ce sens, le Parti québécois est à peu près aussi élitiste que le Parti libéral.

Mais cette élite se distribue différemment entre les deux partis. D'un côté, un professionnel non administratif ou un cadre inférieur relié au champ culturel (comme professeur ou journaliste, par exemple) et au secteur public, relativement jeune (de préférence, de moins de quarante-cinq ans) : vous serez alors identifié au député du Parti québécois, assimilé à un intellectuel spécialiste de la diffusion des idées, sorte de prophète ou de missionnaire soucieux de propager l'idéologie souverainiste et défenseur de la social-démocratie. De l'autre, un cadre supérieur ou un membre des professions libérales (surtout un avocat), relié au champ économique et au secteur privé, relativement âgé (de plus de quarante-cinq ans) : vous serez alors identifié au député du Parti libéral, assimilé à un entrepreneur soucieux de régler les problèmes économiques, défenseur de la libre entreprise et du fédéralisme canadien. Ces caractéristiques recoupent assez largement celles de la base militante et de la clientèle de chaque parti. Mais à mesure que l'on s'éloigne du sommet, elles tendent à s'atténuer, à être moins contrastées, bien qu'elles soient toujours présentes.

II. UN PERSONNEL EN ÉVOLUTION

Dans une synthèse remarquable de l'évolution des parlementaires québécois, publiée en 1967, Robert Boily soulignait « la constance, la stabilité de ce personnel politique dans ses caractères constituants : il fut et demeure avant tout un personnel de notables provenant essentiellement du secteur des professions libérales et des affaires et peu sensible à l'émergence de nouvelles élites ou à la transformation des classes moyennes notamment depuis 1945 ». Il ajoutait qu'il ne fallait pas négliger pour autant un autre fait très important : « S'il y a stabilité dans le niveau d'instruction et dans le type d'occupation, il y a eu changement dans l'appartenance sociale des hommes politiques du Québec et par suite dans le type d'homme politique... »[20]

Sans remettre en cause le bien-fondé de cette double conclusion, qui vaut avant tout pour les cent premières années de la Confédération, je voudrais tout

20. Robert BOILY, *op. cit.*, p. 70.

de même montrer que le personnel politique québécois a changé depuis les années soixante et surtout depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois. C'est un personnel qui est plus jeune et a bénéficié d'une scolarité plus élevée que dans le passé. On peut aussi constater des variations importantes dans le type d'occupation, en particulier dans le groupe des professionnels qui est beaucoup plus diversifié qu'autrefois. Ces changements traduisent en même temps des transformations profondes au sein de la société québécoise.

a) *Âge*

Il faut d'abord souligner que, depuis quelques années, l'âge moyen des députés québécois tend à s'abaisser et se compare ainsi à ce qu'il était au cours des premières années de la Confédération. (Tableau 5.) Cette constatation demande quelques précisions. Tout d'abord, il importe de situer ces chiffres bruts par rapport à l'espérance de vie de la population à la même époque : « le quadragénaire d'aujourd'hui est plus jeune que celui d'il y a cent ans ».[21]

TABLEAU 5

Âge moyen des députés québécois à différentes périodes.

ANNÉE										
1867	1875	1904	1936	1948	1960	1962	1965	1975	1976	1981
42	43	46	45	48	49	47	49	45	42	44

SOURCES : G. DESCHÊNES, *Le député québécois*, p. 18 (de 1867 à 1976) ; A. GÉLINAS, *Les parlementaires et l'administration au Québec*, p. 39 (1960 et 1962) ; recherche personnelle (1981).

Ensuite, une double tendance semble se dessiner au cours de la dernière décennie à l'effet d'élire des députés très jeunes et d'écarter des députés plus âgés. Ainsi, Claude Charron et Michel Pagé ont été élus à vingt-trois ans, Gilles Baril à vingt-quatre ans, Denise Leblanc-Bantey, Michel Clair et Jean-Pierre Charbonneau, à vingt-six ans. Ces élections, tout en constituant encore des exceptions, ne surprennent plus aujourd'hui, aussi bien à l'Assemblée nationale du Québec qu'à la Chambre des communes à Ottawa. Les jeunes n'attendent plus d'avoir fait carrière et de s'être fait connaître dans un secteur d'activité avant de se lancer dans l'arène politique. Les partis, pour leur part, acceptent plus facilement leur candidature, d'autant plus que quelques-uns y militent déjà depuis plusieurs années, même si certains d'entre eux doivent encore se présenter dans des circonscriptions considérées « peu sûres » par le parti. D'un

21. Gaston DESCHÊNES, *Le député québécois*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 1979, p. 18.

autre côté, bien que s'accentue le vieillissement de la population québécoise, celle-ci ne cherche pas à élire des candidats qui traduiraient cette tendance. Ainsi, en 1976 et en 1981, aucun candidat de soixante-cinq ans ou plus n'a été élu. Dans les années soixante, au contraire, un certain nombre de députés ayant atteint cet âge siégeaient encore à l'Assemblée législative, aussi bien du côté ministériel que du côté de l'opposition.

Cette entrée plus massive des jeunes dans l'arène politique peut s'expliquer par un certain nombre de facteurs. L'âge du vote ayant été abaissé à l'élection de 1966, les jeunes électeurs de 18-21 ans envahissaient pour la première fois le marché, de sorte que les partis devaient s'habituer à composer avec ce nouvel électorat en lui présentant des thèmes susceptibles de le convaincre et des candidats en lesquels il pourrait se reconnaître. En outre, aucun gouvernement n'a réussi à conserver le pouvoir durant plus de deux mandats depuis les débuts de la Révolution tranquille en 1960, ce qui contraste fortement avec la grande stabilité des gouvernements Gouin, Taschereau et Duplessis qui, à eux seuls, totalisent quarante-neuf années de pouvoir au cours du XX^{e} siècle. Ces changements rapides de gouvernement provoquent habituellement des remises en question au sein des partis défaits pouvant se traduire par des changements de programme et parfois des réorientations idéologiques, par l'arrivée de nouveaux leaders et surtout par le rajeunissement du parti.

Plus fondamentalement, à la suite du sociologue Jacques Lazure, on peut qualifier de « révolution culturelle » les principaux changements survenus au sein de la jeunesse québécoise au cours des années soixante. Cette révolution, à la fois socio-politique, scolaire et sexuelle devait rejoindre « tous les éléments les plus significatifs de la personnalité individuelle et collective des jeunes ».[22] Elle ne pouvait pas ne pas déboucher sur certaines formes d'engagement politique, surtout au sein des partis les plus aptes à les accueillir et correspondant à des idéaux nouveaux. C'est le Parti québécois qui en a le plus bénéficié durant la dernière décennie, comme le montrent différents sondages publiés depuis la fondation de cette formation.

La représentation du Parti libéral en termes d'âge est demeurée relativement stable depuis vingt ans si l'on établit une ligne de démarcation à quarante-cinq ans (tableau 6), ce qui n'empêche pas évidemment des variations importantes dans les différentes classes d'âges, se traduisant par l'apparition d'un plus grand nombre de jeunes députés et la disparition de députés plus vieux. Si l'on compare les données du tableau 6 à celles obtenues pour le Parti québécois, c'est la situation inverse qui prévaut puisque 60% des députés péquistes sont âgés de moins de quarante-cinq ans en 1981 et 72% en 1976. C'est donc le P.Q. qui contribue essentiellement à abaisser l'âge moyen des parlementaires québécois ces dernières années, bien que l'écart entre la moyenne d'âge des deux formations politiques s'amenuise considérablement de 1976 à 1981. Ce parti joue le rôle que jouait le Parti libéral à l'égard de l'Union nationale durant les

22. Jacques LAZURE, *La jeunesse du Québec en révolution. Essai d'interprétation*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1970, p. 11.

TABLEAU 6

Âge des députés libéraux à différentes années.
(en pourcentages)

ÂGE	ANNÉE			
	1962	1965	1976	1981
Moins de 45	39.0	38.5	38.5	35.7
45 et plus.....	61.0	61.5	61.5	64.3

SOURCES: A. GÉLINAS, *op. cit.*, adaptation du tableau 13, p. 40 (pour 1962 et 1965); recherche personnelle, pour 1976 et 1981.

années soixante en contribuant à abaisser l'âge moyen des parlementaires québécois, mais d'une façon encore plus accentuée ces dernières années. Il est probable cependant que, si le P.Q. devait conserver le pouvoir encore quelque temps, le renouvellement du parti par l'arrivée de jeunes candidats se ferait moins sentir. Ce renouvellement, en effet, est habituellement plus marqué lorsqu'un parti a déjà passé un mandat dans l'opposition. Malgré tout, on peut déceler un premier phénomène qui semble nouveau dans l'évolution du personnel politique au Québec: un personnel *plus jeune* réussit désormais à se faire élire.

b) *Scolarité*

Si les parlementaires québécois sont désormais plus jeunes, ils sont aussi plus scolarisés qu'autrefois. Cette caractéristique n'est d'ailleurs pas propre aux parlementaires québécois, puisque Kornberg et Mishler, dans leur étude des 25e et 26e législatures de la Chambre des communes à Ottawa, montraient que, à l'exception du Crédit social, les députés des trois autres formations politiques avaient largement (à plus de 70%) fréquenté un collège ou une université et que 72% des députés libéraux avaient obtenu un diplôme universitaire.[23] La formation universitaire ne constitue pas non plus un phénomène récent chez les parlementaires québécois. Robert Boily a déjà établi à 56% les membres de l'Assemblée législative du Québec qui possédaient une instruction de niveau supérieur entre 1892 et 1900, à 53% entre 1908 et 1916 et à 48% entre 1919 et 1962, cette diminution se faisant surtout sentir durant la seconde guerre mondiale.[24] Depuis longtemps, les parlementaires québécois ont, en majorité, fréquenté l'université. (Tableau 7.)

Le phénomène qui apparaît à la fois plus récent et plus durable, c'est qu'une formation universitaire soit pratiquement devenue une condition nécessaire pour être élu député à l'Assemblée nationale. Cette tendance est plus

23. Allan KORNBERG et William MISHLER, *op. cit.*, p. 65, (données tirées du tableau 2.1.).

24. Robert BOILY, *op. cit.*, p. 66, note 28.

TABLEAU 7

Niveau de scolarité des députés québécois à différentes périodes.
(en pourcentages)

NIVEAU DE SCOLARITÉ	ANNÉE								
	1904	1912	1944	1960	1962	1965	1975	1976	1981
Primaire	8.1	9.8	15.7	4.2	5.3	4.2	—	—	—
Secondaire	27.1	32.3	24.7	37.9	33.7	29.5	31.6	19.1	17.2
Universitaire	58.1	49.3	40.4	54.7	57.9	63.1	68.4	79.1	82.7
Indéterminé	6.6	8.5	19.1	3.2	3.1	3.1	—	1.8	—

SOURCES : A. GÉLINAS, *op. cit.*, p. 41, tableau 14 (jusqu'en 1965); J. BERNARD, *Mise à jour des caractéristiques des parlementaires de l'Assemblée nationale*, mémoire de stage, Département de science politique, Université Laval, p. 45, tableau 3 (en 1975); recherche personnelle pour 1976 et 1981.

manifeste au cours de la décennie soixante-dix, si bien que, depuis l'élection d'avril 1981, 83% des parlementaires québécois ont fréquenté l'université. C'est peut-être là l'élément le plus significatif de ces dernières années. Au moment où se diversifient de plus en plus les occupations exercées par les parlementaires et où l'avocat tend à perdre son monopole d'antan, la formation universitaire constitue le nouveau critère d'entrée dans l'élite politique. À cet égard, le Parti québécois et le Parti libéral se ressemblent beaucoup puisque, depuis vingt ans dans le cas du second et dix ans dans le cas du premier, ils se situent toujours près de ou au-dessus de la moyenne des députés québécois. C'est plutôt l'Union nationale qui, du moins depuis les débuts de la Révolution tranquille, se situe constamment au-dessous de cette moyenne.

Ce niveau élevé de scolarisation apparaît comme un phénomène d'autant plus durable qu'il fait suite aux changements importants survenus dans le domaine scolaire au cours des années soixante. Les députés les plus jeunes — et ils le sont de plus en plus — peuvent être qualifiés d'héritiers, non pas tant d'un milieu privilégié où ils auraient vécu, que des bouleversements scolaires intenses de la Révolution tranquille. Ils sont de plus en plus nombreux à avoir fait leurs études durant cette période ou à avoir accédé au marché du travail au moment où s'ouvraient les portes du monde de l'enseignement et de la fonction publique québécoise.

On peut aussi remarquer que le circuit obligé de l'école privée — identifiée essentiellement à une formation homogène fournie par le cours classique — tend à s'atténuer par suite de ces changements dans le système scolaire. La majorité des députés ont encore fréquenté l'école privée à un moment de leur vie, mais ce phénomène s'atténue par suite de la fréquentation de l'école secondaire et du collège publics. Il est cependant trop tôt pour parler de changement profond à ce niveau.

Il faut aussi ajouter que le niveau de scolarité augmente au sein de la population québécoise depuis 1960. L'élargissement de la clientèle étudiante au

niveau collégial et universitaire contribue à ce phénomène, ce qui ne se traduit pas nécessairement par la « démocratisation » du système scolaire. À ceci s'ajoute le fait que de plus en plus d'adultes s'inscrivent à des cours de perfectionnement et de recyclage de façon à accroître leur formation initiale. Cette situation se retrouve aussi chez certains députés qui ont senti le besoin, au cours de leur carrière, de compléter leur formation première et, de ce fait, d'accroître leur niveau de scolarité. Ces députés en font habituellement mention dans leurs notes biographiques.

c) *Occupation*

Dans un ouvrage paru pour la première fois en 1954, Donald Matthews constatait que le statut occupationnel des parlementaires américains n'avait pas beaucoup changé depuis un siècle et demi et que ceux-ci provenaient en grande majorité d'occupations considérées comme étant de niveau supérieur.[25] Robert Boily, dans un article paru treize ans plus tard, en arrivait à la même conclusion lorsqu'il soulignait la grande stabilité dans le type d'occupation des parlementaires québécois considérés avant tout comme un personnel de notables provenant essentiellement du secteur des professions libérales et des affaires.[26]

Il ne s'agit pas de remettre en cause cette conclusion à l'effet que les parlementaires se recrutent habituellement parmi les professions de niveau supérieur. Une telle constatation s'impose encore à l'heure actuelle chez les députés québécois, comme je l'ai souligné précédemment. Ce que je voudrais plutôt montrer ici, c'est que la stabilité dans le type d'occupation des parlementaires québécois tend à se briser de plus en plus, de sorte que l'on peut observer une double tendance: d'une part, le déclin de certains secteurs d'activités sur une longue période de temps et, d'autre part, une stabilité relative chez les professionnels, mais avec des variations importantes à l'intérieur de ce groupe par l'arrivée de nouveaux types de professionnels.

Un premier phénomène durable que l'on peut observer, c'est le déclin et la quasi-disparition des députés-agriculteurs. (Graphique 1.) Comme le faisait remarquer un recherchiste de l'Assemblée nationale, le « nombre des députés-agriculteurs est assez constant de 1867 à 1960, avec une pointe maximale de 16.3% entre 1897 et 1912. Après 1960, cependant, leur représentation subit une chute pour n'atteindre que 3% durant la dernière période de 1970-1980. »[27] Effectivement, les agriculteurs ne forment plus que 3.7% en 1976 et 3.3% en 1981 de l'Assemblée nationale du Québec — ce qui correspond d'ailleurs à la proportion de la population rurale agricole, soit 3.1% en 1976, parmi la population québécoise — alors qu'ils se sont situés autour d'un taux moyen de

25. Donald R. MATTHEWS, *The Social Background of Political Decision-Makers*, New York, Random House, 1964, (1954), p. 28. (« Studies in Political Science ».)

26. Robert BOILY, *op. cit.*, p. 70.

27. Marc-André BÉDARD, « La profession des députés (1867-1980) », *Bulletin*, Bibliothèque de la Législature, Assemblée nationale du Québec, XI, 1, mai 1981, p. 36.

GRAPHIQUE 1

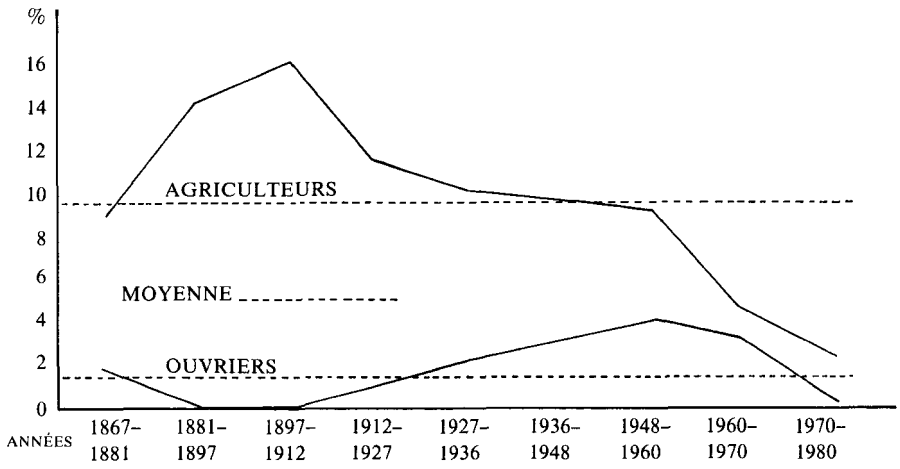

Agriculteurs et ouvriers dans la députation québécoise, 1867–1980.

SOURCE : Marc-André BÉDARD, « La profession des députés (1867–1980) », *Bulletin*, Bibliothèque de la Législature, mai 1981, p. 38.

10% jusqu'en 1960 et qu'ils constituaient encore 7.3% de l'Assemblée en 1962 — pour une population rurale agricole de 12.3% en 1961 et de 18.8% en 1951. Les rares agriculteurs que l'on retrouve aujourd'hui parmi les parlementaires québécois tendent à se spécialiser dans certaines branches agricoles et sont en train de devenir ce que l'on pourrait appeler des industriels du secteur agro-alimentaire.

Ce même phénomène caractérise aussi la classe ouvrière, mais d'une façon encore plus accentuée. Les ouvriers, en effet, forment le groupe le plus faible de tous les députés québécois avec ses quarante-trois représentants de 1867 à 1980, soit 1.5% du total des députés. Durant la période qui s'étend de 1881 à 1912, ils sont même totalement absents de la Chambre et c'est « durant la période de 1948 à 1960 qu'ils atteignent le sommet de leur représentation avec 3.8%, soit 11 députés ». [28] Par suite d'une situation particulière due à la seconde guerre mondiale, ils atteignent un sommet de 5.6% en 1944 pour redescendre à 2.1% en 1956, à 1.9% en 1976 et à 0.8% en 1981.

Robert Boily a déjà souligné cette faiblesse de la représentation de la classe ouvrière et de la classe agricole au sein du personnel politique, en dépit du fait que les Québécois et, en particulier, les Québécois francophones aient longtemps

28. *Id.*, p. 38.

été considérés comme un peuple de paysans et d'ouvriers modestes. Il explique cette situation par le fait que le monde rural québécois a remis la défense de ses intérêts à ses notables locaux.

> « Il était poussé à cet abandon de la défense de ses intérêts d'une part par sa condition économique et sociale qui le plaçait en situation de dépendance, d'autre part par le système de valeurs dominant qui entretenait le respect de l'ordre établi et notamment celui de la structure sociale ainsi que l'acceptation de sa condition. Dominés socialement par les "instruits", les ruraux le furent politiquement. Quant aux ouvriers, soumis au même système de valeurs, totalement aliénés économiquement, ils avaient en plus l'impression d'être plus ou moins en dehors de la "vraie" société canadienne-française et leur état de pauvreté et d'insécurité ne leur permettait pas facilement d'assumer le risque d'une élection et d'une carrière politique peu rémunératrice pendant longtemps. »[29]

Une telle situation de dépendance économique et sociale de la part des paysans et des ouvriers n'est pas propre à la société québécoise et se retrouve dans la plupart des pays industrialisés. C'est un phénomène pratiquement universel, qui se traduit par la sous-représentation constante de ces deux classes dans les assemblées parlementaires. Mais, dans le Québec contemporain, cette sous-représentation est plutôt devenue synonyme de quasi-disparition des agriculteurs et des ouvriers à l'Assemblée nationale. Ce sont les notables locaux qui ont constitué, avec leurs 1 472 représentants, le premier groupe en importance à l'Assemblée nationale, et plus de la moitié (52.1%) de la Chambre de 1867 à 1980.[30] La prépondérance des professionnels, déjà manifeste dès le début, va se maintenir à différentes époques, bien qu'elle soit un peu moins importante entre 1912 et 1960 par suite de la montée des semi-professionnels et des employés de service d'une part et des petits commerçants et industriels d'autre part.

Mais, selon les données recueillies par Marc-André Bédard, c'est à partir de 1960 que la composition de l'Assemblée se transforme plus profondément et ces transformations se manifestent surtout après l'élection de 1962.[31] La Révolution tranquille marque le déclin de la représentation des agriculteurs et des petits commerçants et industriels, alors que la représentation des professionnels est à la hausse par rapport à la période précédente (1912–1960). En soi, ce phénomène ne constituerait pas un événement totalement nouveau et un changement vraiment important, si ce n'était de la transformation profonde que subit le groupe des professionnels. Les notables locaux — avocats, notaires, médecins — n'occupent plus la place prépondérante qui étaient la leur, aussi bien au sein de l'Assemblée où ils étaient souvent les figures politiques les plus connues, que parmi la population où ils jouissaient d'un prestige immense partagé avec les membres du clergé.

C'est ainsi que les changements survenus dans la structure sociale du Québec depuis la seconde guerre mondiale vont se faire sentir de plus en plus,

---

29. Robert BOILY, *op. cit.*, p. 74.

30. Marc-André BÉDARD, *op. cit.*, p. 41.

31. *Id.*, p. 51.

à partir de 1970, au sein même de l'Assemblée. Les avocats, ces grands-prêtres de la vie politique québécoise, voient leur représentation chuter à 16.5% des députés entre 1970 et 1980, alors qu'ils en constituaient encore 29.5% durant la décennie précédente. Ils tombent ainsi à un niveau jamais atteint depuis 1867.[32] Tout concourait jusque-là à favoriser chez eux une carrière politique : d'abord, ils ont toujours joui d'un grand prestige auprès de la population ; ensuite, ils étaient appelés, de par leur profession même, à développer des qualités de médiateur et de conciliateur et à manifester des talents pour manier le verbe — qualités souvent utiles et même nécessaires dans l'arène politique ; enfin, leur métier d'avocat les met en contacts directs avec le monde politique et, d'une façon plus générale, avec la « chose publique », si bien que se lancer en politique ne signifie pas nécessairement pour eux délaisser une carrière lucrative, mais constitue souvent un tremplin dans leur carrière.[33] En dépit de ces conditions favorables, ils sont appelés de plus en plus à céder leur place ou, du moins, à la partager avec de « nouveaux professionnels » issus du monde de l'éducation, du secteur des sciences humaines et sociales et de l'administration. Ce sont ces nouveaux diplômés des universités québécoises qui vont désormais grossir les rangs des professionnels au détriment des professions libérales traditionnelles et, en particulier, des avocats.

Certes, les avocats ne sont pas totalement absents de la Chambre et forment toujours un groupe nombreux au sein du Parti libéral du Québec. Ils ont d'ailleurs été habituellement mieux représentés au sein de ce parti, surtout lorsqu'il était au pouvoir, que dans les autres formations politiques comme l'Union nationale et le Parti québécois. La même situation se répète à la Chambre des communes à Ottawa, où les diplômés en droit, du moins dans les années soixante, étaient plus nombreux au sein du Parti libéral que dans toute autre formation politique.[34] Si cette profession a subi une éclipse au Québec au cours de la dernière décennie,[35] elle se fait sentir avant tout au Parti québécois plutôt qu'au Parti libéral. En outre, on retrouve dans le P.Q. un « nouveau type » d'avocat relié non pas au monde des affaires et aux grandes études légales, mais au syndicalisme, à la défense des consommateurs et à l'aide juridique. La mutation apparaît alors encore plus profonde que ce que les seules données statistiques pourraient laisser croire.

*
* *

Ces professionnels de la parole qu'étaient les avocats sont remplacés par d'autres professionnels du langage issus des secteurs de l'éducation et des sciences humaines et sociales. Pratiquement absents de l'Assemblée avant 1960,

32. Ces chiffres sont tirés de l'article de Marc-André BÉDARD, *op. cit.*, p. 53.

33. Voir ce qu'en dit Donald R. MATTHEWS, *op. cit.*, pp. 30-31.

34. Allan KORNBERG et William MISHLER, *op. cit.*, tableau 2.1., p. 65.

35. Contrairement à ce qu'écrivait André GÉLINAS en 1969, *op. cit.*, p. 45.

ceux-ci commencent à y faire sentir leur présence avec les débuts de la Révolution tranquille et, surtout, après 1970. Nous passons ainsi progressivement d'un Parlement d'avocats à un Parlement de professeurs. Pour être plus exact, faudrait-il parler plutôt de *communicateurs*, rassemblant sous ce vocable aussi bien des enseignants que des journalistes et des personnes rattachées au champ culturel ? Ces communicateurs ont investi surtout le Parti québécois. Ceci ne doit pas nous surprendre. À l'exemple de la III[e] République en France, qui avait besoin de professeurs pour diffuser l'idéal républicain dans toutes les parties de la France, y compris dans les coins les plus reculés de la France rurale, le Parti québécois peut compter sur un grand nombre de communicateurs pour diffuser dans le Québec l'idéal de la souveraineté.

On comprend mieux ainsi pourquoi on a pu qualifier le P.Q. de parti d'intellectuels. Il s'agit plutôt d'intellectuels au sens où le définissait François Bourricaud,[36] c'est-à-dire de producteurs et surtout de consommateurs d'idéologies, et notamment d'idéologies politiques, plutôt que d'intellectuels comme savants ou comme professionnels au sens strict. Ils apparaissent alors comme de simples relais ou courroies de transmission plutôt que des créateurs d'idéologies nouvelles, bien que certains d'entre eux aient contribué à la formation et au développement de l'idéologie interventionniste et souverainiste identifiée au « néo-nationalisme ».[37] En somme, ils sont reliés davantage au domaine expressif, comme diffuseurs d'idéologies nouvelles, qu'au domaine cognitif, comme créateurs de ces idéologies.

Si le mode central d'influence des intellectuels est la communication tant écrite que parlée, on saisit mieux l'importance qu'ils peuvent accorder à l'accès aux médias et à la défense des libertés institutionnelles, surtout dans le monde de l'enseignement. Cette situation se défend d'autant plus qu'ils sont souvent porteurs d'un discours critique. Ainsi en est-il au Québec de la critique des formes établies de domination, aussi bien nationale que sociale, et du poids de la tradition où l'Église fait toujours sentir sa présence et où le rôle de l'État est profondément remis en question.

Mais ce discours critique porte aussi en lui les germes d'une nouvelle domination du fait qu'il cherche à s'imposer comme solution de remplacement aux idéologies en place. Les intellectuels qui veulent imposer de nouvelles idéologies se trouvent souvent en porte-à-faux en ce sens qu'ils véhiculent ce paradoxe de se vouloir porteurs d'une idéologie émancipatrice par rapport au passé et de chercher en même temps à l'imposer comme nouvelle idéologie dominante défendue par une classe qui veut accéder au pouvoir.

---

36. François BOURRICAUD, *Le bricolage idéologique. Essai sur les intellectuels et les passions démocratiques*, Paris, PUF, 1980, p. 8.

37. Voir : Réjean PELLETIER, « Nationalisme et étatisme au Québec dans les années 60 : une hypothèse de travail pour l'analyse des programmes des partis politiques », *Revue canadienne des études sur le nationalisme/Canadian Review of Studies in Nationalism*, VII, 2, automne 1980, surtout pp. 340–346.

Ce combat s'est aussi transporté au sein de l'Assemblée, si bien que les intellectuels au pouvoir ou les professionnels de la communication remplacent désormais les notables locaux issus des professions libérales plus traditionnelles (comme le droit). C'est là le changement le plus profond survenu au sein de l'Assemblée nationale du Québec ces dernières années. Mais ces nouveaux professionnels présentent des traits aussi élitistes que les notables locaux, ce qui perpétue ainsi une vieille tradition.

Réjean PELLETIER

Département de science politique,
Université Laval.